

**Portant approbation de l'avenant n°1 du Marché n°AOO2020-A06 de
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation de l'unité de valorisation
énergétique de Toulon et des réseaux de chaleur associés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Considérant que par courrier en date du 29 avril 2024, la société Idex, co-actionnaire de la société Zéphire titulaire du contrat de DSP relatif à l'exploitation de l'UVE de Toulon et des RCU associés, a saisi le SITTOMAT d'une demande de modification de l'actionnariat de Zéphire. Le contrat de DSP stipule que toute modification de l'actionnariat du délégataire sera soumise à l'agrément préalable et exprès du Syndicat portant sur le maintien des garanties techniques, professionnelles et financières du délégataire. Le SITTOMAT a demandé à son AMO d'analyser la demande formulée, ses conséquences sur la DSP, les pièces justificatives fournies par Idex à l'appui de sa demande, ainsi que les pièces complémentaires nécessaires à garantir le Syndicat du maintien des garanties. Des échanges ont permis d'aboutir à une reformulation de la demande de changement d'actionnariat plus favorable au Syndicat. Cette mission fortuite n'étant pas prévue au cahier des charges, il convient de conclure un avenant conformément à la proposition n°5065.1.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 du marché de Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Toulon et des réseaux de chaleur associés avec la société SAGE ENGINEERING mandataire du groupement, pour un montant de 5 325 € HT.

Cet avenant a une incidence financière de 2,36% par rapport au montant initial du marché.

- de signer l'avenant n°1 avec la société SAGE ENGINEERING mandataire du groupement
- de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le 9 mai 2025

Le Vice-Président
en charge des achats, marchés publics et contentieux
Ange MUSSO

La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise
Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone 04.94.89.64.94
Télécopie 04.94.22.37.30
Mail contact@sittomat.fr

B - Identification du titulaire du marché public**SAGE ENGINEERING**

Bureaux flottants Filomène
45 quai Charles Pasqua
92 300 LEVALLOIS PERRET
Tel : 01-41-43-09-00 - Fax : 01-41-43-09-01
Email : sage@sage-eng.fr

SIRET : 49001855300027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

AOO2020-A06 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Toulon et des réseaux de chaleur associés.

■ Date de la notification du marché public: 31/12/2020

■ Durée du marché : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra faire l'objet d'une reconduction d'un an renouvelable trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant HT : 225 850 € sur la durée maximale du marché (4 ans).

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Par courrier en date du 29 avril 2024, la société Idex, co-actionnaire de la société Zéphire titulaire du contrat de DSP relatif à l'exploitation de l'UVE de Toulon et des RCU associés, a saisi le SITTOMAT d'une demande de modification de l'actionnariat de Zéphire.

Le contrat de DSP stipule que toute modification de l'actionnariat du délégataire sera soumise à l'agrément préalable et exprès du Syndicat portant sur le maintien des garanties techniques, professionnelles et financières du délégataire.

Le SITTOMAT a demandé à son AMO d'analyser la demande formulée, ses conséquences sur la DSP, les pièces justificatives fournies par Idex à l'appui de sa demande, ainsi que les pièces complémentaires nécessaires à garantir le Syndicat du maintien des garanties. Des échanges ont permis d'aboutir à une reformulation de la demande de changement d'actionnariat plus favorable au Syndicat.

Cette mission fortuite n'étant pas prévue au cahier des charges, il convient de conclure un avenant conformément à la proposition jointe.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante)

☐

NON

☒

OUI

Incidence financière : 5 325 € HT, soit 2.36 % du montant initial du marché

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Isabelle PACREAU, gérante	31/10/2024	 Isabelle PACREAU Signature numérique de Isabelle PACREAU Date : 2024.10.31 15:28:51 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

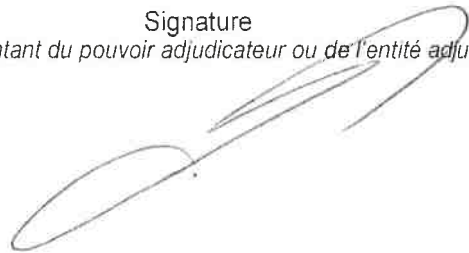
Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Toulon , le 08 Mai 2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

BASE DE CALCUL			
ASSISTANCE TECHNIQUE SAGE ENGINEERING		ASSISTANCE JURIDIQUE PARME AVOCATS	
Directeur de projet	900,00 €	Avocat	950,00 €
		Equivalent horaire	150,00 €

RECAPITULATION	Réunion	ASSISTANCE TECHNIQUE		ASSISTANCE JURIDIQUE		TOTAL€/HT	TOTAL€/TTC
		SAGE ENGINEERING		PARME AVOCATS			
		Jours DP	total HT	Avocat heures	total HT		

Mission complémentaire							
Assistance pour l'opération de changement d'actionnariat de Zéphire							
Analyse documents transmis par ZEPHIRE		1,5	1 350 €	19,5	2 925 €	4 275 €	5 130 €
Réunions de travail	2	0,5	450 €	4	600 €	1 050 €	1 260 €
Total	2	2	1 800 €	23,50	3 525 €	5 325 €	6 390 €

AR Prefecture

083-258300953-20250509-202512-AR
Reçu le 20/05/2025